



Conseil de la Ville

Règlement RV3616 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Insertion de l'article 294.1 « Changement d'usage sur un lot dérogatoire protégé par droits acquis »**

Le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement est modifié par l'insertion après l'article 294 du suivant :

« 294.1 **Changement d'usage sur un lot dérogatoire protégé par droits acquis**

Un changement d'usage sur un lot dérogatoire protégé par droits acquis est permis aux conditions suivantes :

- 1° l'usage projeté est autorisé à la grille des spécifications en vigueur;
- 2° l'usage projeté n'exige pas de dimensions minimales de terrain desservi supérieures à celles de l'usage existant. »

Adopté le 15 septembre 2026

Steven Blaney

Signé avec ConsignO Cloud (16/09/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Steven Blaney, maire

Marlyne Turgeon

Signé avec ConsignO Cloud (16/09/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Marlyne Turgeon, greffière

Jean Leblond

Signé avec ConsignO Cloud (16/09/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Jean Leblond, président du conseil

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 15 SEPTEMBRE 2026